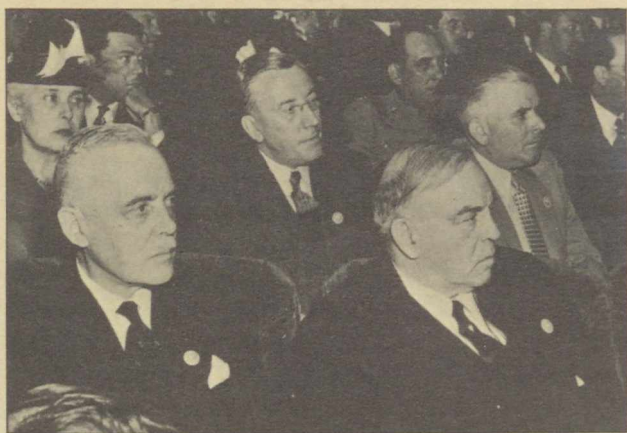




Fondation de l'Organisation des Nations unies à San Francisco (juin 1945). Au premier plan, de gauche à droite, Louis Saint-Laurent, ministre des affaires extérieures du Canada, et Mackenzie King, premier ministre. Photo Archives publiques du Canada.

1945 ont incité les responsables de la politique étrangère canadienne à prendre en compte l'interdépendance entre les nations et la primauté des intérêts collectifs.

L'O.N.U., structures et fonctionnement. Le fonctionnement de l'O.N.U. est régi par une charte énonçant ses buts et principes: maintenir la paix et la sécurité dans le monde, développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, ré-

aliser la coopération internationale (1).

La charte établit également les conditions aux termes desquelles un pays peut devenir membre de l'O.N.U.; les organes principaux qui la dirigent et la gèrent: Assemblée générale, où siègent tous les Etats membres; Conseil économique et social, composé de 27 Etats; Conseil de sécurité, chargé du maintien de la paix; Conseil de tutelle; Cour internationale de justice; Secrétariat général. Elle fixe aussi la composition, les fonctions et pouvoirs, les procédures de vote de chacun d'eux.

Les ressources principales de l'O.N.U. sont constituées par les contributions des Etats membres. L'Assemblée générale vote le budget et fixe la répartition des charges.

Le Canada fait partie de presque tous les organismes et institutions spécialisés de l'O.N.U. qui permettent une application concrète des dispositions de la charte et traitent des problèmes majeurs: aide aux personnes (enfants, réfugiés), contribution au développement, santé, alimentation, éducation, transports, etc. Montréal est le siège de l'une des institutions spécialisées de l'O.N.U.: l'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci).

Les rapports entre le Canada et l'O.N.U. s'articulent en trois grandes périodes: de la création de l'Organisation à 1960, puis de 1960 à 1970, enfin de 1970 à nos jours.

La guerre froide (1945-1960)

La période 1945-1960 est marquée par le souci de maintenir la paix et de parvenir au désarmement. Cinquante et un Etats sont membres de l'O.N.U. en 1945. Les grandes puissances s'affrontent en deux blocs (pays occidentaux et pays socialistes) qui, utilisant le droit de veto, paralysent souvent le Conseil de sécurité.

Malgré une alliance avec les Etats-Unis, la politique extérieure du Canada reste appuyée sur une évaluation des caractéristiques et des faits principaux marquant la scène internationale. Lester Pearson, ministre

des affaires extérieures, fut le Canadien important de cette période, dans sa recherche persévérante de l'établissement de la paix et de la sécurité internationale.

Désarmement En 1947, les Etats-Unis se déclarent partisans d'un désarmement classique préalable au désarmement atomique. L'Union soviétique, au contraire, demande que l'on s'attache d'abord au désarmement atomique. En 1952, une commission unique du désarmement est créée pour remplacer les deux précédentes (l'une traitant des armes classiques, l'autre des armes atomiques). Le 28 novembre 1953 voit la création d'un

1. La charte de l'O.N.U., signée le 26 juin 1945, est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.